**Le 22 Mai 2025**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**Rénovation Thermique du Bâtiment Désandrouin**

**Lot 7 Désamiantage**

**Centre Hospitalier de Valenciennes**

**Pôle Services**

**Département Patrimoine**

**Avenue Désandrouin, BP 479**

**59300 VALENCIENNES**

**Tél: 03.27.14. 33.27**

****

Table des matières

[**1.** **Présentation du projet** 3](#_Toc198208458)

[1.1. Présentation générale du projet : 3](#_Toc198208459)

[1.2. Obligations de l’entreprise : 3](#_Toc198208460)

[1.3. Objectifs thermiques du projet : 4](#_Toc198208461)

[***2.*** ***Description des travaux*** 4](#_Toc198208462)

[**3.** **Prescription maitrise d’ouvrage** 6](#_Toc198208463)

[3.1. Protection des existants, mise en sécurité du chantier 6](#_Toc198208464)

[3.2. Moyens techniques 6](#_Toc198208465)

[3.3. Gestion des déchets 6](#_Toc198208466)

[3.4. Base vie 6](#_Toc198208467)

[3.5. Précisions particulières 8](#_Toc198208468)

[4. Moyens mis à disposition : 8](#_Toc198208469)

# **Présentation du projet**

## Présentation générale du projet :

Le bâtiment concerné par les travaux est une construction des années 1940. Il se compose d’une partie centrale en briques orangées à laquelle ont été ajoutées les ailes annexes en matériaux divers et variés.

Le centre hospitalier de Valenciennes, dans un souci de maintenance globale et d’amélioration des performances énergétiques, souhaite réaliser la rénovation thermique de ce bâtiment. Dans l’objectif de répondre au mieux aux besoins actuels, des travaux de réorganisation et de rafraichissement partiel les locaux seront compris dans le présent marché.

Les travaux envisagés touchant à l’aspect extérieur et le bâtiment se trouvant en site patrimonial remarquable, un permis de construire est en cours d’instruction.

Le marché de travaux est divisé en 8 lots, à savoir :

- lot 0 Généralités

- lot 1 Gros-Œuvre – Plâtrerie/Aménagement intérieur

- lot 2 Couverture – Etanchéité

- lot 3 Menuiseries extérieures

- lot 4 Peintures murales et revêtements de sol

- lot 5 Courant fort – Courant faible

- lot 6 Plomberie – Chauffage – Ventilation

- lot 7 Désamiantage

- lot 8 Agencement (lancé via une autre procédure)

Le bâtiment aujourd’hui majoritairement occupé sera en service pendant toute la durée des travaux. **Seules des portions seront libérées de façon à réaliser l’ensemble du chantier en 16 phases.** Les locaux sont occupés en partie par des bureaux administratifs, mais aussi par des services d’accueil de patient à la journée.

## Obligations de l’entreprise :

**L’entrepreneur doit impérativement prendre connaissance de ce CCTP ainsi que celui des autres Lots.**

Les entreprises doivent impérativement prendre connaissance de ces documents et des prescriptions qui y sont faites concernant le projet. Ces prescriptions doivent être intégrées aux travaux (produits et mises en œuvre). Elles sont réputées faire partie de l’offre forfaitaire des entreprises.

Le D.C.E. n’est pas limitatif et en conséquence, le marché étant basé sur un prix global et forfaitaire, chaque entreprise doit l’intégralité des travaux permettant un complet achèvement des travaux permettant la mise en exploitation de l’Établissement. Sa proposition sera réputée tenir compte implicitement de ces diverses conditions, si aucune mention particulière n’accompagne son offre.

Il ne pourra réclamer aucun supplément en s’appuyant sur le fait que des ouvrages mentionnés sur les plans et sur le CCTP pourraient se présenter inexacts ou incomplets, et ce après la remise de son offre. Le présent C.C.T.P. et les documents contractuels ne pouvant contenir l’énumération rigoureuse et la description détaillée de tous les matériaux, ouvrages, détails et accessoires, il reste entendu que seront compris dans le marché forfaitaire, non seulement tous les travaux indiqués aux pièces du marché, mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction suivant toutes les règles de l’Art, les règlements, les normes en vigueur et les règles élémentaires de l’esthétique. L’entrepreneur est réputé avoir, avant la remise de son offre, pris connaissance complète et entière des lieux et de leurs abords.

**ATTENTION :**

L'entrepreneur doit s'assurer avant de commencer les travaux que les supports sont conformes, et que les ouvrages adjacents sont compatibles avec les descriptions du présent document et les obligations qui lui sont imposées.

Une opération de restructuration telle que celle-ci comporte des contraintes importantes du fait des existants et des adaptations multiples des ouvrages à mettre en place. Il ne sera accepté en cours de travaux, aucun travail supplémentaire qui serait dû à ces travaux d’adaptation et de bonne finition des ouvrages. Ils sont réputés faire partie de l’offre forfaitaire des entreprises.

## Objectifs thermiques du projet :

RT 2012 Bâtiment Existant

La performance thermique des matériaux, et des mises en œuvres, sera conforme aux minimas imposés par l’établissement de Certificat d’Economies d’Energie.

# ***Description des travaux***

Il doit être prévu la dépose des matériaux amiantés situés dans les zones de travaux suivant les diagnostics joints au présent dossier.

Les travaux consistent à assurer la dépose des sols et des colles amiantées jusqu’au nu béton ainsi que la dépose des colonnes de ventilations, EU/EV et EP situés dans les gaines techniques tous comme les matériaux repérés au diagnostic. Les faïences et colles amiantés sont également concernées. Un Diag amiante est joint au dossier.

Travaux préparatoires :

Il doit être prévu :

* Le plan de retrait amiante.
* Les confinements pour les zones de dépose de sols et faiences.
* Les confinements intérieurs ou extérieurs pour dépose des autres matériaux (suivant méthodologie de l’entreprise).
* La mise en place de bases vies spécifiques amiante.
* Les travaux de démolition des gaines techniques et divers en SS4 le cas échéant (repris également au poste démolition).

Installations spécifiques pour dépose de sols / faïences :

* La mise en place des bases de décontamination 5 compartiments. A noter que les travaux sont à prévoir en plusieurs phases et que certaines phases sont simultanées.
* Un système de filtrations des eaux usées.
* Les installations électriques spécifiques compris coffrets.
* La mise en place des groupes électrogènes en parallèle de coffrets électriques et de puissance suffisante pour alimenter les déprimogènes, SAS personnel, SAS déchets, les appareils électroportatifs ect
* Un groupe électrogène de secours sera également prévu en cas de dysfonctionnement du premier.
* Avant tout démarrage du chantier, un bureau de contrôle accrédité COFRAC exécutera les vérifications électriques afin de s’assurer de la conformité de l’installation (selon le code du travail de l’article R.4215-3 à R.4215-16)
* Les installations de ventilation spécifiques nécessaires et les travaux induits ainsi que l’études spécifique nécessaires à l’établissement du plan de retrait et des installations.
* Tous travaux prescrit par les règlementations en vigueur et suivant méthodologie et processus du titulaire.
* La dépose soignée des portes après numérotation, le stockage sur site. La repose.
* La dépose ou traitement des éléments divers tel que seuil, réservations pour crémone.

Installations spécifiques pour dépose diverses :

* Intervention en SS4 pour repérage et découpe des scellements en dalle béton.
* Pose des confinements nécessaires suivant processus de l’entreprise.
* Toutes installations spécifiques suivants méthodologie validée de l’entreprise.

Dépose de sol souples :

Il devra être prévu les travaux de dépose suivant :

* La dépose des sols amiantés.
* Le ponçage des colles amiantés ou pollués.
* La dépose des plinthes.
* Le conditionnement des déchets.
* Le stockage sur site en zone clôturée suivant réglementation.
* L’évacuation de déchets en décharge adaptée.
* La dépose des confinements.
* Le nettoyage.

L’évacuation se fera en phasage suivant planning général.

Dépose des sols et murs durs :

Il devra être prévu les travaux de dépose suivant :

* La dépose des sols ou faïences amiantés.
* Le ponçage des colles amiantés ou pollués.
* La dépose des plinthes.
* Le conditionnement des déchets.
* Le stockage sur site en zone clôturée suivant réglementation.
* L’évacuation de déchets en décharge adaptée.
* La dépose des confinements.
* Le nettoyage.

L’évacuation se fera en phasage suivant planning général.

Dépose des châssis amiantés :

Il devra être prévu les travaux de dépose suivant :

* La dépose des châssis contenant de l’amiante (joint de vitrage ou compribande de pose)
* Le ponçage des joints amiantés (compribandes)
* Le conditionnement des déchets
* Le stockage sur site en zone clôturée suivant règlementation
* L’évacuation des déchets en décharge adaptée
* Le dépose des confinements
* Le nettoyage
* La mise en place de panneaux type « contreplaqué ou équivalent » en attendant la pose des châssis définitif

Dépose des tuyauteries et divers :

Il devra être prévu les travaux de dépose suivant :

* Les percements des éléments structurant ou non en périmétrie des matériaux amiantés (canalisation / carnaux….).
* Les confinements.
* La dépose des matériaux amiantés.
* Le conditionnement des déchets.
* Le stockage sur site en zone clôturée suivant réglementation.
* L’évacuation de déchets en décharge adaptée.
* La réalisation des bouchements en plancher, gaines et diverses suites aux travaux de dépose.

Les réseaux verticaux seront déposés depuis la toiture (au-dessus du nez de dalle) jusqu’ à la jonction au colonnes horizontale en sous-sol.

Il doit être prévu la dépose / repose des plafonds en sous-sol nécessaires aux travaux du présent lot ainsi qu’au lots techniques.

Métrologie :

L’entrepreneur doit prévoir les mesures suivantes :

* L’ensemble des mesures nécessaires à la réalisation des travaux et suivant réglementation lors des travaux de désamiantage en sous-section 3 (mesure sur opérateurs…) Ces mesures sont à définir par l’entrepreneur dans sa méthodologie et intégrer à son chiffrage.
* L’analyse point zéro pour chaque phase de travaux.
* Les mesures intermédiaires.
* Les mesures libératoires avant déconfinement.
* Les mesures de fin de chantier après déconfinement.
* Les analyses de rejets d’eau.

Les mesures de fin de chantier sont également à prévoir dans chaque zone.

Fin de chantier

Etablissement du rapport de fin de chantier par phase.

Remise en place des portes et éléments divers.

Etablissement du rapport global en fin chantier global.

# **Prescription maitrise d’ouvrage**

## Protection des existants, mise en sécurité du chantier

La protection du chantier sera réalisée par une clôture opaque lisse et portail plein lisse séparant les zones de travaux des zones de circulations courantes. Cette clôture devra être remise en état autant de fois que nécessaire sur toute la vie du chantier. Le phasage des travaux sera à confirmer avec le maître d’ouvrage.

Le nettoyage de fin de chantier devra permettre de retrouver toutes les parties concernées ou non par les travaux, tel qu’à l’origine avant chantier. Seront à nettoyer les abords et accès du chantier, la toiture et les menuiseries du bâtiment.

Néanmoins, il conviendra de laisser accessible les entrée et sorties pour le bâtiment qui restera en service durant cette prestation.

## Moyens techniques

Les titulaires des lots auront à leur charge les moyens de manutention nécessaires à la réalisation de ses ouvrages, mais aussi la mise en place des panneaux de signalisation, des panneaux de chantier, … .

L’entrepreneur doit assurer à ses frais et pendant toute la durée du délai de garantie tous les réglages et toutes les mises au point nécessaires de façon à assurer le bon fonctionnement de l’ensemble de ses ouvrages.

## Gestion des déchets

Tous les déchets générés par le chantier seront évacués par le lot n°1 pendant le chantier. La mise en place de benne pourra s’effectuer sur le parking situé en face du bâtiment (voir plan joint au présent marché).

Il est rappelé que les déchets de chantier de toutes natures feront l’objet d’un tri sélectif. Les entreprises chargées de travaux de démolition et de dépose assureront le tri et l’évacuation de leurs déchets et gravois de toutes natures dans les décharges adaptées compris tous frais de tri, de transport et de décharge. Les bordereaux de suivi de déchets seront remis au Maître d’ouvrage.

Pour les déchets autres que ceux en provenance des démolitions et dépose, chaque entreprise assurera le triage sélectif des déchets et stockage dans les bennes ou conteneurs prévus à cet effet sur les aires de stockage. Il en assurera le coût de l’élimination au travers de la gestion « prorata ».

Il est à noter que brûler les déchets sur chantier est interdit (loi 61-842 du 2 août 1961 et 92-646 du 13 juillet 1992), de même qu’abandonner ou enfuir des déchets quels qu’ils soient.

**ATTENTION** : Certains déchets liés au chantier seront à évacuer directement par les entreprises spécialisées, à savoir :

* Les menuiseries comportant des joints amiantés seront proprement stockées sur site pour être évacuées par l’entreprise responsable du désamiantage
* Les pots de peintures et colles diverses seront évacués par l’entreprise générant ces déchets

## Base vie

L’installation d’une base vie comprenant vestiaire, réfectoire et sanitaires est à la charge du titulaire du lot n°1 Gros-Œuvre et Plâtrerie. Les raccordements de la base vie en eau, électricité et évacuations seront à la charge de l’entreprise. Les dépenses relatives aux consommations d’eau et d’électricité seront prises en charge par le centre hospitalier\*.

L’ensemble des installations et ouvrages sont prévus pour la durée totale des travaux, et ce pour l’ensemble des prestations de tous les corps d’état de la présente opération. Les installations dans leur ensemble seront réalisées en matériels neufs et devront être conformes aux dispositions réglementaires les régissant, notamment l’ensemble des décrets régissant et définissant les mesures à prendre en matière de Plan Général de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (P.G.C.S.P.S.). L’installation respectera les règles d’hygiène et de sécurité et devra être validée par la maîtrise d’ouvrage.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation** | Lot GO | Autre lot | Compte Prorata |
| Constat d’huissier | X |  |  |
| Panneau de chantier et Signalétique de chantier (compris intérieur) | X |  |  |
| Clôture opaque périmètre chantier et zones de stockage | X |  |  |
| Branchement électrique de la base vie | X |  |  |
| Branchement en eau de la base vie depuis réseau existant en VS | X |  |  |
| Branchement au réseau d’évacuation EU/EV des sanitaires et points d’eau intérieurs en VS (base vie) | X |  |  |
| Fourniture et pose d’armoires électriques | X |  |  |
| Mise en place d’un compteur électrique (compris relevé mensuel) \* | X |  |  |
| Mise en place d’un compteur eau (compris relevé mensuel)\* | X |  |  |
| Exécution des plateformes pour les installations extérieures | X |  |  |
| Installation mobilier et équipements réfectoire (compris repli) : comprenant tables, chaises, vestiaires, meubles évier… | X |  |  |
| Installation sanitaires (compris repli) | X |  |  |
| Installation mobilier et équipements vestiaires (compris repli) | X |  |  |
| Installation mobilier salle de réunion (compris repli) | X |  |  |
| Fourniture des moyens d’alerte, de sécurité, d’une pharmacie et du balisage d’accès à la base vie | X |  |  |
| Nettoyage hebdomadaire de la base vie, sanitaires et salle de réunion | Sous responsabilité |  | X |
| Maintenance des installations de la base vie | Sous responsabilité |  | X |
| Consommations eau, électricité | Sous responsabilité |  | X |
| Entretien ou nettoyage voierie si besoin et si auteur inconnu | Sous responsabilité |  | X |
| Bennes pour tri des déchets compris remplacement (hors amiante et démolitions) | Sous responsabilité |  | X |
| Mise en place de moquette de protection sol RDC | X |  |  |
| Mise en place et repli des confinements de chantier compris protection de sol par paillasson autocollant remplacé au fur et à mesure | X |  |  |
| Mise en place signalétique d’information | X |  |  |
| Mise en place et entretien de protections collectives | X |  |  |
| Eclairage de chantier | X |  |  |
| Chauffage éventuel de chantier | Sous responsabilité |  | X |
| Percement diamètre > 100 cm dans les planchers, voiles et maçonneries | X |  |  |
| Percements de façade pour CVC | X |  |  |
| Résas toutes sections dans les constructions neuves | X |  |  |
| Percements de section < 10x10 cm dans l’existant |  | Lots demandeurs |  |
| Percements de section > 10x10 cm dans l’existant | X |  |  |
| Bouchements calfeutrements des réservations |  | Lots demandeurs |  |
| Traçage et entretien des traits de niveau | X |  |  |
| Protection des ouvrages (menuiseries, sols, appareils, équipements, etc) |  | TCE |  |
| Nettoyage journalier des postes de travail. |  | TCE |  |
| En cas de manquement ci-dessus, sur simple constat MOA et si auteur des faits inconnu | Sous responsabilité |  | X |
| Nettoyage hebdomadaire de la base vie | Sous responsabilité |  | X |
| Nettoyage de réception |  | Peinture / sol |  |
| Nettoyage de restitution des locaux |  | Peinture / sol |  |
| Remise en état des lieux après repli base vie | X |  |  |
| Moyens de levage, d’accès ou de manutention |  | TCE |  |

(\*) suivants les relevés qui seront effectués sur les compteurs, si les consommations sont jugées excessives, les surconsommations seront refacturés à l’entreprise GO qui sera en charge de l’intégrer dans le compte prorata.

## Précisions particulières

Les prix du marché sont déterminés en tenant compte de toutes sujétions et notamment :

* L’obligation rigoureuse d’employer une main d’œuvre qualifiée et des matériaux de choix.
* Le respect des instructions du maître d’ouvrage sur les heures d’entrée et de sortie des ouvriers, l’emplacement et le stockage des matériaux et matériels.
* L’interruption de travail consécutive au fonctionnement ou à l’exploitation de l’édifice avec, pour corollaire, le respect des mesures prescrites pour ne pas gêner le service (les travaux bruyants restreints en journée).
* Des protections de toutes natures contre les émanations de gaz/vapeurs et poussière.
* La mise en œuvre des moyens nécessaires pour le maintien du planning

# Moyens mis à disposition :

Pendant toute la durée du marché, le Centre Hospitalier de Valenciennes assure au prestataire la fourniture de l’énergie courante nécessaire aux travaux (eau, électricité). Pour les travaux nécessitant une fourniture d’énergie important, l’entrepreneur devra effectuer une demande au chargé d’opération au moins 72h avant le début des travaux.